

Lignes directrices en matière d'éthique de l'AIOSP/IAEVG.



L'Association internationale
d'orientation scolaire et
professionnelle (AIOSP/IAEVG)

L'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP/IAEVG) assure un leadership mondial et milite pour l'orientation en promouvant des pratiques éthiques, socialement justes et les meilleures pratiques à travers le monde, afin que l'orientation scolaire et professionnelle soit accessible à tous les citoyens par des praticiens compétents et qualifiés.

Approuvé par le conseil d'administration de l'AIOSP/IAEVG le 14 octobre 2025
Publié : Novembre 2025

© 2025 Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP/IAEVG) iaevg.com

Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit et distribué à des fins éducatives et professionnelles avec une attribution appropriée à l'AIOSP/IAEVG. L'utilisation commerciale nécessite une autorisation écrite de l'AIOSP/IAEVG.

Citation suggérée : Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle. (2025). Lignes directrices en matière d'éthique de l'AIOSP/IAEVG. <https://iaevg.com/ethical-guidelines>

Table des matières

PRÉAMBULE.....	4
Cadre pour une pratique éthique.....	5
LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE	7
1. Responsabilités éthiques envers les clients	7
2. Responsabilités éthiques envers les collègues et autres professionnels...	8
3. Responsabilités éthiques envers le gouvernement, les employeurs, les organismes communautaires et les membres de la communauté.....	9
4. Responsabilités éthiques à l'égard de la théorie et de la recherche.....	10
5. Responsabilités éthiques relatives à l'utilisation des technologies numériques (y compris l'IA)	11
6. Responsabilités éthiques en matière d'apprentissage et de perfectionnement professionnels	12

PRÉAMBULE

L'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP) s'engage à fournir, à l'échelle mondiale, une orientation scolaire et professionnelle assurée par des professionnels compétents et reconnus. Les membres de l'AIOSP facilitent la dignité, la liberté et l'intégrité des personnes qui prennent des décisions d'apprentissage, de travail et de carrière tout au long de la vie. Les gens à tous les âges anticipent, se préparent, entrent et font face à la dynamique changeante de la société, du marché du travail et des milieux de travail. La justice sociale est un fondement pour soutenir les clients et le public, et pour façonner les structures organisationnelles dans lesquelles les membres fournissent des services d'éducation et d'orientation.

Les membres de l'AIOSP reconnaissent que les décisions en matière d'orientation scolaire et professionnelle ont un impact qui va au-delà de l'individu, y compris les responsabilités envers les familles, les communautés, la société et l'environnement au sens large. Les économies nationales et mondiales, les traditions et les contextes culturels, ainsi que la structure du marché du travail influencent les opportunités et les contraintes des individus en ce qui concerne les orientations et les décisions de carrière, les moyens de subsistance et les carrières durables. Ainsi, les membres de l'AIOSP ont un rôle important à jouer pour influencer les discours sociaux dans leurs environnements de travail et leurs réseaux qui façonnent la nature des politiques, des services, des théories, des outils, et des ressources disponibles mises à la disposition des clients et le public. Avec les progrès rapides de la technologie et l'intégration croissante de l'intelligence artificielle (IA) dans l'orientation scolaire et professionnelle, les membres doivent également tenir compte de ses implications éthiques, notamment la justice, la transparence, l'équité et la protection de l'autonomie et de la vie privée des clients.

Les membres de l'AIOSP sont engagés dans un processus continu de définition et de redéfinition des services, des objectifs et des cibles des organisations concernées par l'orientation scolaire et professionnelle. Les lignes directrices en matière d'éthique de l'AIOSP ont pour but de soutenir la pratique professionnelle des membres.

Cadre pour une pratique éthique

Les lignes directrices en matière d'éthique sont la morale et les principes qui guident la prise de décision, les actions et la pratique professionnelle des praticiens. Les membres de l'AIOSP ont la responsabilité de protéger leurs clients, la profession et les autres professionnels, et les lignes directrices en matière d'éthique de l'AIOSP constituent une référence et une ressource pour guider la conduite professionnelle dans la pratique.

Les lignes directrices en matière d'éthique de l'AIOSP ont pour but de soutenir les membres dans leur pratique professionnelle avec les personnes qu'ils servent et avec lesquelles ils travaillent. Les membres de l'AIOSP conviennent de l'application consciente et intentionnelle des normes de conduite éthiques dans la pratique.

Les lignes directrices constituent une référence pour :

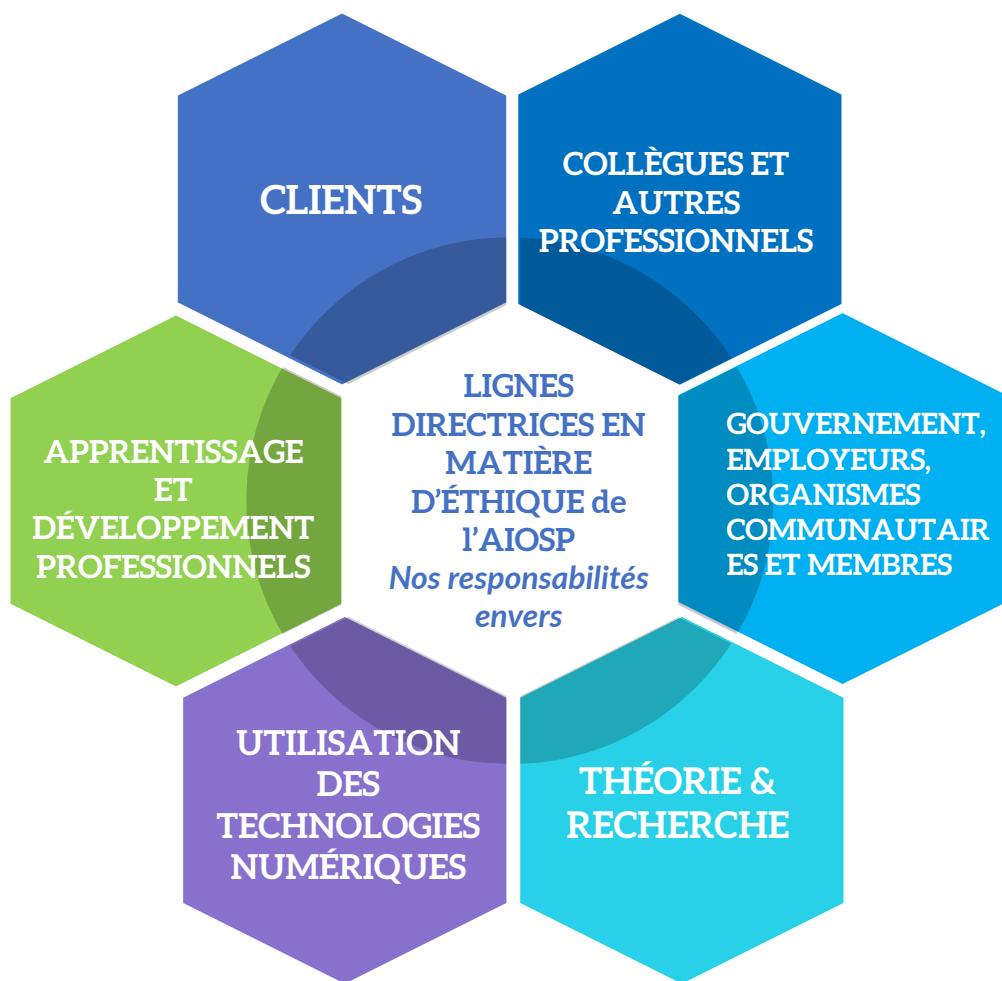
- a) Prendre des décisions éthiques et agir en tant que praticiens individuels,
- b) Planifier les politiques et les services organisationnels,
- c) Informer le public des normes en matière de pratiques et de comportements professionnels,
- d) Fournir des critères d'évaluation pour les auto-évaluations, l'évaluation par les pairs et la supervision afin de garantir des normes de qualité dans la prestation de services ;
- e) Rechercher un soutien organisationnel pour le développement professionnel.

Les directives en matière d'éthique identifient des objectifs essentiels minimums pour un comportement éthique et peuvent stimuler le développement professionnel des membres de l'AIOSP. Cette dernière est une association internationale, de sorte que les directives ne peuvent pas aborder tous les dilemmes éthiques possibles auxquels les membres de l'AIOSP sont confrontés dans leurs contextes nationaux ou culturels. Les membres sont donc encouragés à utiliser les lignes directrices pour éclairer la création de lignes directrices éthiques dans leurs associations professionnelles et dans leurs contextes locaux et nationaux.

Les lignes directrices en matière d'éthique sont structurées en six grandes sections décrites ci-dessous, plus précisément :

- 1) Responsabilités éthiques envers les clients
- 2) Responsabilités éthiques envers les collègues et autres professionnels

- 3) Responsabilités éthiques envers le gouvernement, les employeurs, les organismes communautaires et les membres de la communauté
- 4) Responsabilités éthiques à l'égard de la théorie et de la recherche
- 5) Responsabilités éthiques concernant l'utilisation des technologies numériques (y compris l'IA)
- 6) Responsabilités éthiques en matière d'apprentissage et de perfectionnement professionnels



Graphique 1. Structure des lignes directrices en matière d'éthique de l'AIOSP

Remarque : Dans le présent document, les « technologies numériques » désignent tous les outils, plateformes et systèmes technologiques utilisés dans la pratique de l'orientation, y compris, mais sans s'y limiter, les plateformes en ligne, les médias sociaux, les applications mobiles, les outils Web, les systèmes TIC, les services téléphoniques, les programmes de radio et l'intelligence artificielle.

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE

1. Responsabilités éthiques envers les clients

- a) **Transparence et consentement éclairé** : Expliquer clairement les objectifs du service, les méthodes et les limites de confidentialité. Informer les clients des pratiques de sécurité des données dans toutes les méthodes de prestation de services, y compris l'utilisation de technologies numériques.
- b) **Prévention des conflits d'intérêts** : Divulguer tout double rôle ou relation qui pourrait compromettre les intérêts du client ou l'objectivité professionnelle.
- c) **Respect de la dignité et de l'autonomie** : Respecter la dignité du client, l'autodirection et la confidentialité.
- d) **Approche holistique** : Prendre en compte les situations éducatives, professionnelles, personnelles et sociales interconnectées des clients de manière intégrée, contextualisée et équilibrée.
- e) **Sensibilité culturelle et inclusion** : Éviter d'imposer des valeurs personnelles, respecter la diversité et contester la discrimination.
- f) **Engagement envers la justice sociale** : Plaider pour un accès équitable aux services et aux opportunités d'éducation et d'orientation scolaire et professionnelle.
- g) **Opposition à l'oppression** : Lutter activement contre la discrimination et les inégalités structurelles dans le cadre de la pratique professionnelle. Identifier, surveiller et traiter les biais algorithmiques dans les applications d'IA.
- h) **Surveillance professionnelle lors de l'utilisation de la technologie numérique** : Maintenir une surveillance et un jugement professionnels dans tous les services assistés par la technologie numérique, en veillant à ce qu'ils soient fondés sur la théorie et la recherche. Être transparent sur le rôle des technologies numériques et s'assurer que les clients comprennent leur utilisation et leurs limites.
- i) **Technologie numérique éthique et utilisation de l'IA** : Garantir des pratiques responsables et équitables afin d'éviter de renforcer les inégalités ou les préjugés. Aborder les questions éthiques, notamment la validité des données, la sécurité, le consentement et l'équité algorithmique.

- j) **Utilisation responsable de la technologie numérique et de l'IA :** Utiliser des outils et des techniques validés et adaptés aux besoins des clients, avec des explications compréhensibles des processus et une assistance et un soutien de suivi accessibles.
- k) **Utilisation éthique des évaluations :** Utiliser des évaluations culturellement pertinentes et validées, et expliquer clairement les résultats. Assurer la transparence et l'exactitude de toutes les pratiques d'évaluation.
- l) **Représentation de la compétence :** Présenter avec précision les qualifications et l'expérience, et éviter les allégations trompeuses.
- m) **Champ d'exercice et aiguillage :** Travailler dans les limites professionnelles et orienter les clients lorsque les services dépassent l'expertise ou lorsque le client présente un danger pour lui-même ou pour autrui. Solliciter la supervision d'un superviseur qualifié en cas de doute sur l'expertise nécessaire.
- n) **Transparence dans la pratique indépendante :** Être clair sur les frais et les coûts, et respecter la propriété intellectuelle. Veiller à ce que la pratique éthique prime sur les intérêts financiers.

2. Responsabilités éthiques envers les collègues et autres professionnels

- a) **Collaboration et coopération :** Établir des relations professionnelles solides afin d'améliorer et de fournir des services d'orientation scolaire et professionnelle optimaux.
- b) **Prestation de services transparente :** Informer les collègues des exigences en matière de confidentialité, de protection de la vie privée et des données, en particulier lors de l'utilisation de technologies numériques (y compris l'IA).
- c) **Partage responsable de l'information :** Partager des informations exactes et contextuellement pertinentes tout en respectant la confidentialité. S'assurer que les informations générées par l'IA sont appliquées de manière éthique et transparente.
- d) **Responsabilité éthique :** Soutenir la mise en œuvre de lignes directrices éthiques et donner l'exemple d'un comportement éthique dans la pratique.

- e) **Répondre aux préoccupations concernant la conduite des collègues :** Aborder les préoccupations éthiques par le biais d'un dialogue direct ou de canaux institutionnels appropriés.
- f) **Consultation éthique :** Demander un soutien confidentiel en cas d'ambiguïté éthique, par exemple auprès de superviseurs, de collègues ou d'associations professionnelles.
- g) **Consulter des spécialistes :** Demander une consultation avec un spécialiste lorsque les dilemmes impliquent des populations de clients uniques ou des technologies numériques (y compris l'IA).

3. Responsabilités éthiques envers le gouvernement, les employeurs, les organismes communautaires et les membres de la communauté

- a) **Sensibilisation aux politiques :** Rester informé des politiques nationales, régionales, locales et organisationnelles pertinentes en matière d'éducation, de services à la jeunesse, d'emploi et d'inclusion qui affectent la pratique de l'orientation.
- b) **Engagement communautaire :** Collaborer avec les parents, les soignants, les aînés, les dirigeants communautaires, les professionnels et les paraprofessionnels des secteurs du développement de carrière et d'autres acteurs influençant les décisions liées à la carrière et l'accès aux services.
- c) **Advocacie pour un accès équitable :** Identifier les obstacles et plaider en faveur de politiques et de pratiques inclusives qui garantissent un accès adéquat à l'orientation scolaire et professionnelle.
- d) **Réduire les fractures numériques :** Promouvoir un accès équitable aux technologies numériques et s'attaquer aux biais algorithmiques dans les plateformes numériques et les systèmes pilotés par l'IA.
- e) **Engagement en matière de politiques publiques :** Promouvoir l'orientation scolaire et professionnelle en tant que soutien complet au développement de carrière qui va au-delà d'un service de placement. Remettre en question les politiques qui limitent la qualité du service ou les opportunités pour les clients.
- f) **Promotion du professionnalisme :** Sensibiliser le public aux qualifications, aux normes éthiques, aux aptitudes et aux compétences requises pour des services d'orientation de haute qualité.

- g) **Collaboration en milieu de travail** : Collaborer avec les employeurs à la création de possibilités, y compris des milieux de travail respectueux et sécuritaires qui investissent dans la formation pour améliorer le développement de carrière et les compétences professionnelles des employés.
- h) **Production de connaissances et contribution aux politiques** : Participer à des initiatives de recherche, d'évaluation et d'élaboration de politiques qui font progresser le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle.

4. Responsabilités éthiques à l'égard de la théorie et de la recherche

- a) **Pratiques éthiques en matière de recherche** : Mener des recherches en utilisant des normes éthiques et organisationnelles reconnues. Assurer la confidentialité et obtenir un consentement éclairé.
- b) **Théorie et pratique éclairée par la recherche** : Appliquer les connaissances théoriques et de recherche pour améliorer les services et les interventions d'orientation. Utiliser les connaissances de la pratique pour informer et contribuer à la recherche et à l'élaboration de théories.
- c) **Communication et diffusion de la recherche** : Communiquer les résultats de manière claire et accessible aux participants, aux intervenants, aux collègues, aux associations, aux décideurs et au public afin qu'ils puissent comprendre et appliquer les résultats. Faire progresser la profession grâce à une recherche, une communication et une diffusion efficaces.
- d) **La technologie numérique dans la recherche** : Suivre les normes éthiques reconnues pour l'utilisation des technologies numériques (y compris l'IA) dans la recherche.
- e) **Participation active à la recherche** : Participer à des activités de recherche en tant que participants, collaborateurs ou contributeurs, le cas échéant, et favoriser une collaboration continue entre les praticiens et les chercheurs.

5. Responsabilités éthiques relatives à l'utilisation des technologies numériques (y compris l'IA)

- a) **Outils technologiques, évaluation et sélection** : Évaluer la conformité éthique, l'efficacité et la pertinence des technologies numériques (y compris l'IA) avant de les mettre en œuvre dans la pratique de l'orientation.
- b) **Consentement éclairé et transparence** : Expliquer clairement comment les technologies numériques (y compris l'IA) seront utilisées, obtenir un consentement explicite et donner aux clients la possibilité de refuser. Divulguer l'utilisation de l'IA, expliquer clairement les résultats et clarifier les limites du système, y compris les biais et les hallucinations potentiels.
- c) **Protection des données et confidentialité** : Mettre en œuvre des mesures de protection des données robustes et s'assurer que la confidentialité des clients est préservée.
- d) **Compétence professionnelle** : Maintenir et développer les compétences nécessaires pour utiliser les technologies numériques (y compris l'IA et les politiques de confidentialité) de manière responsable, en comprenant leurs capacités, leurs limites et leurs implications éthiques.
- e) **Jugement professionnel** : Conserver la responsabilité professionnelle dans tous les services d'orientation scolaire et professionnelle, et éviter de recourir indûment à la prise de décisions automatisée.
- f) **Équité numérique et accès inclusif** : Plaider en faveur d'un accès équitable aux technologies et aux ressources numériques. S'efforcer de réduire les fractures numériques et d'empêcher l'exclusion des groupes vulnérables et marginalisés.
- g) **Prévention des biais et équité** : Surveiller et prendre des mesures actives pour lutter contre les préjugés injustes dans les plateformes numériques et les systèmes d'IA.
- h) **Technologie numérique dans la recherche** : Assurer l'utilisation éthique des technologies numériques (y compris l'IA) dans la recherche, conformément aux normes reconnues de consentement, d'équité et d'exactitude.
- i) **Soutien à la littératie numérique** : Soutenir les clients dans le développement de la littératie numérique, de la pensée critique et de la capacité d'évaluer l'information numérique et générée par l'IA.

- j) **Collaboration professionnelle** : Assurer un partage éthique de l'information et la transparence lors de l'utilisation de plateformes numériques et systèmes d'IA) pour une collaboration professionnelle.
- k) **Conformité réglementaire** : Aligner les pratiques et les politiques organisationnelles sur les normes, réglementations et cadres de gouvernance applicables.

6. Responsabilités éthiques en matière d'apprentissage et de perfectionnement professionnels

- a) **Développement professionnel continu** : S'engager dans l'apprentissage tout au long de la vie et maintenir les qualifications professionnelles grâce à la formation continue et au développement professionnel.
- b) **Participation à des réseaux** : S'engager dans des réseaux professionnels qui façonnent les possibilités de développement et influencent les ressources disponibles de la profession.
- c) **Réflexion éthique** : Réfléchir aux valeurs personnelles et aux contextes sociaux, culturels et politiques en évolution qui influencent la pratique professionnelle.
- d) **Intégration de la technologie et de durabilité** : Réfléchir à la façon dont les technologies numériques peuvent soutenir ou nuire aux principes d'équité, de justice et de durabilité.
- e) **Maintien des compétences** : Maintenir une connaissance à jour des méthodes d'évaluation, des ressources d'information, des théories, des pratiques (y compris les technologies) et des politiques locales, régionales, nationales et mondiales.
- f) **Compétence numérique** : Maintenir les compétences et la littératie numériques, comprendre les capacités et les limites des technologies existantes et émergentes, se tenir au courant de la réglementation et veiller à ce que la pratique demeure axée sur le client.
- g) **Supervision et soutien par les pairs** : Participer à des activités de supervision de manière régulière lorsqu'elles sont disponibles, et offrir et participer au soutien et à la consultation par les pairs lorsque la supervision officielle n'est pas disponible.



INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR
EDUCATIONAL AND VOCATIONAL GUIDANCE

<https://iaevg.com>